

Image not found or type unknown



Plainte contre x pour diffamation

Par **spicata**, le **19/09/2011** à **21:17**

Bonjour, rn J ai déposé une plainte auprès du procureur avec constitution de partie civile et dommages et intérêts. en début aout 2011rn rn je voudrais savoir si le procureur a un délai pour instruire. et lequel ? a partir de quel moment peut on considérer que la plainte est sans suite ?rn rn y a t il un délai pour saisir le doyen des juges d'instruction ? à partir de quel moment sans réponse du procureur peut on saisir ce juge ?rn rn d'avance merci si quelqu'un peut me répondre

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **21:26**

3 mois